

NATURE ET ÉTENDUE DES VIOLENCES FAITES À L'HOMME DANS LES MÉNAGES DE KINSHASA

« La violence ne se trouve pas seulement dans une bille de billard qui heurte l'autre bille, dans l'orage qui détruit une récolte chez le maître qui maltraite l'esclave, dans un Etat totalitaire qui avilit ses citoyens, dans la conquête guerrière qui asservit les hommes. Est violente, toute action où l'on agit comme si on était seul à agir : comme si le reste de l'univers n'était là que pour recevoir l'action, est violente, par conséquent, aussi toute action que nous subissons sans en être en tous points les collaborateurs ».

E. LEVINAS

Introduction

Sylvain SHOMBA
Kinyamba,
Professeur Ordinaire,
Faculté des Sciences
Sociales, Université de
Kinshasa.
shombakin@yahoo.fr

Thème inhabituel, les violences faites à l'homme par la femme au foyer frise l'absurdité, une idée allant en sens inverse des aiguilles d'une montre dans la mesure où son anti-thèse passe pour une donnée naturelle ou, du moins, affirmée depuis des temps immémoriaux. Comme d'aucuns le savent, la dénonciation de la violence à l'égard de la femme se mène tambour battant depuis des lustres. De nombreux mouvements féministes et émancipatifs de la femme s'y sont exprimés. Actuellement, la plainte s'est internationalisée. La quatrième Conférence Mondiale des femmes de Beijing, en 1995, en est une référence éloquente. Cette situation a été consacrée par de multiples enquêtes à caractère juridique et sociologique¹. Elle est donc devenue difficile à nuancer et surtout à remettre en cause.

Cependant, tout en reconnaissant la matérialité des actes dont la femme congolaise est victime de la part de l'homme, même au foyer, où elle devrait bénéficier du soutien et de l'affection de son époux, la substance de l'épigraphe repris ci-dessus nous pousse

1 On peut lire à ce propos P. DESALMANO, « L'émancipation de la femme en Afrique et dans le monde, textes et documents », in *Les Nouvelles Éditions Africaines*, Dakar, 1977 ; P. GAMBEMBO GAWIYA, *Violences faites à la femme et à la jeune fille en RDC*, Kinshasa, UNICEF, avril 1999 ; Koba BASHIBIRIRA, *La libération de la femme, un objectif asymétrique*, Thèse de doctorat en Philosophie (inédite), Lubumbashi, Université de Lubumbashi, 1999.

à nous interroger sur le contenu et les formes du concept violence et, en définitive, à savoir si l'homme est le seul tortionnaire.

Sans vouloir anticiper les réponses à nos préoccupations déjà évoquées, à les observer de près, l'homme et la femme affichent des caractères qui rappellent étrangement leurs sexes respectifs. L'homme est externe : il s'expose, il est expressif, extraverti, alors que la femme est : discrète, réservée, introvertie.

Mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la femme n'est pas une victime résignée : d'ailleurs le plus souvent, elle se trouve discrètement à l'origine des causes de violence dont les conséquences visibles assumées naturellement par l'homme, font de celui-ci le bourreau éternel. Mais cette oppression raffinée et distillée par les femmes finit par se faire savoir. Les femmes sont auteurs et victimes de leur propre violence. Les hommes se la révèlent mutuellement, s'indignent, se plaignent, se résignent, se soulèvent, sont traumatisés, déstabilisés, estomaqués. Plusieurs d'entre eux finissent, au fil du temps, à force d'encaisser, par développer des maladies liées à l'absence de quiétude (hypertension, gastrite...). Ceci explique en partie le nombre élevé de veuves par rapport à celui de veufs.

Les données réunies dans ce travail ont été recueillies, tour à tour, par une observation participante, des entretiens qualitatifs et par une exploitation d'une série des documents écrits en rapport avec la thématique sous-examen. L'enquête a essentiellement ciblé notre milieu professionnel et social². Ce choix nous a été inspiré par la délicatesse de la curiosité suscitée par pareille thématique qui, il faut l'admettre, viole l'intimité conjugale de l'informateur. Nous avons donc joui d'un degré d'immersion indéniable grâce auquel la présente investigation s'est déroulée sans heurt et dans un climat cordial et serein.

Quant à l'analyse des données ainsi collectées, le souci de saisir une réalité en mouvement, a été notre principale contrainte dans le choix de la méthode d'analyse. Aussi avons-nous considéré que les corrélations existant entre les forces sociales qui s'excluent ou qui se complètent, sont mieux saisies par un raisonnement dialectique. Ce raisonnement postule, notamment, la cohabitation et la lutte des contraires. Ce qui nous permet de saisir l'autre face de l'homme toujours présenté comme oppresseur.

Sans compter la brève conclusion reprise à la fin, notre propos s'articule autour des points ci-après : contours du concept « violence », quelques manifestations des violences faites à l'homme et perspectives d'avenir.

2 Professeurs de l'Université de Kinshasa et autres connaissances de longue date.

1. Contours du concept « violence »

Sociologiquement, la violence se conçoit dans le cadre des rapports sociaux interpersonnels. En rapport avec le contexte de la présente réflexion, notre attention a porté sur les relations femme – homme, ou mieux épouse – époux. Nous les envisageons, ici, dans un sens monodirectionnel dans la mesure où, notre objectif consiste à repérer et à interpréter les inhumanités dont l'homme est victime de la part de la femme.

S'agissant d'abord du sens du concept lui-même, la violence reste étroitement liée à la brutalité, à l'usage de l'énergie musculaire, à un autoritarisme affiché... elle semble être une notion exclusivement masculine. C'est d'ailleurs ce que les Nations Unies notent à propos des rapports homme – femme : « La violence faite à la femme comprend tous les actes dirigés contre le sexe féminin causant un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de la liberté, que ce soit dans la vie publique que dans la vie privée »³. L'exclusivité du statut de tortionnaire attribué à l'homme se révèle encore davantage dans cette pensée de J.J. Tshiyombo pour qui « la violence est une force d'emprise du pouvoir de l'homme sur la femme dans tous les domaines »⁴.

Une telle prise de position nous paraît superficielle et moniste en matière des relations complexes, multidimensionnelles, manifestes et latentes qui se tissent au sein du couple. La lecture proposée par Pangadjanga Owandjunga sur les sens métaphysique et éthique de la violence sur autrui éclaire et édifie le débat⁵. La lecture de son étude nous a permis de cerner le contexte d'émergence, les résultats et l'étendue de la violence dans les rapports avec autrui.

À propos du contexte, réfléchissant sur l'expérience lévinasienne de la violence, Pangadjanga note que la violence réside partout où il se pose une action où un individu agit comme s'il était seul à agir au monde, comme si le reste de l'univers n'était là que pour recevoir son action. La violence existe également là où nous subissons une action, sans en être en tous points les collaborateurs. Elle est dans toutes les actions où l'homme est chosifié, objectivé, c'est-à-dire dans toutes les actions où l'on n'a pas tenu compte de sa participation libre et volontaire. Presque toute causalité est dans ce sens violente⁶.

L'auteur précise en rapport avec les subtilités inhérentes à la violence que cette dernière résulte de toute action où l'on n'a pas respecté la subjectivité d'autrui. La question de la subjectivité va être au centre de la réflexion

3 UNIFEM, « Le procès des violences », WIDA, n°14, mars 1999, p. 9.

4 J-J. TSHIYOMBO, *La violence faite à la femme*, Kinshasa, S-E, 1999.

5 B. PANGADJANGA OWANDJUDINGA KAKESE, *Altérité transsubjectivité et mutation éthique. Essai de compréhension de la métaphysique éthique chez Emmanuel Lévinas*, Thèse de doctorat en Philosophie (inédictée), Université de Kinshasa, 1990, pp. 82-94.

6 E. LEVINAS, *Difficile liberté*, cité par B. PANGADJANGA Owandjunga Kakese, *op. cit.*, p. 89.

de Lévinas, car il n'y a de violence que là où il y a de l'hostilité contre la subjectivité (...). Agir avec violence contre l'homme, c'est refuser son altérité d'autrui, c'est prendre l'autre uniquement dans son aspect matériel, physique. C'est aussi refuser de voir en lui tout aspect métaphysique et transcendantal où se fonde, cependant, son humanité, c'est-à-dire ce qui fait de lui un être humain concret. Or, cet aspect échappe totalement à toute emprise de l'extérieur. La violence est donc essentiellement métaphysique⁷.

À la lumière de ce qui précède, la lecture du phénomène « violence » ne saurait être figée ; elle se veut contextuelle, c'est-à-dire susceptible de varier selon les époques, les sociétés et selon les individus, indépendamment de leur sexe, par exemple. Dans le cas précis de notre étude, il devient clair que l'homme ne détient ni le monopole de la violence, ni celui de la paix. L'observation de la quotidienneté congolaise marquée par des incertitudes de tout genre, nous a permis d'apercevoir des élans féminins tendant à s'assurer une possession intégrale de l'époux. En général, la femme congolaise s'emploie à s'assurer l'exclusivité de son époux, c'est-à-dire son être et son avoir.

Mission pourtant difficile, voire impossible. De là, le déclenchement des hostilités quasi permanentes alimentant inmanquablement la violence comme le stipule Lévinas.

À notre avis, les violences dont les hommes congolais sont victimes au ménage sont des oppressions sociales, des inhumanités résultant de l'offense contre leur subjectivité liée au processus de neutralisation de l'homme auquel la femme s'attèle souvent de façon *subtile, astucieuse*. Il nous faut, à ce sujet, quelques illustrations pour mieux asseoir notre propos. C'est ce qui constitue l'objet du point suivant.

2. Quelques illustrations de la violence faite à l'homme à Kinshasa

Nous n'avons nullement la prétention de livrer, sous cette rubrique, un panorama complet des oppressions sociales dont les hommes sont victimes de la part de leurs femmes dans la vie des couples. Notre objectif consiste à relever des faits courants qui attestent que les hommes se retrouvent régulièrement violentés. Il est évident que dans le concret, toutes les femmes n'affichent pas toujours les mêmes types et degrés de violence vis-à-vis de leurs époux. Les variables âge, expérience de la vie, niveau d'instruction, niveau de vie, environnement social, éducation de base, ... peuvent avoir un impact significatif à ce propos. Donc certaines formes de violence peuvent être typiques à telle catégorie de femmes plutôt qu'à telle autre. Toutefois, de très nombreux traits comportementaux semblent être largement partagés par les femmes congolaises, c'est-à-dire toutes catégories confondues à propos des relations qu'elles entretiennent avec leurs époux.

⁷ E. LEVINAS, *op. cit.*, p. 9.

Avant de passer à leur inventaire, il convient de retenir que ce sont les milieux urbains qui ont constitué notre univers d'enquête. Les données qui suivent renvoient à la ville de Kinshasa même si, dans une large mesure, elles peuvent être extrapolées sur l'ensemble des villes de la RD Congo.

À titre indicatif, voici quelques inhumanités sur lesquelles les témoignages des hommes interviewés convergent. Elles sont de deux ordres : violence infligée à l'homme à *l'occasion de la consécration de l'union* et celles qu'il subit au cours de la vie conjugale. Certaines d'entre elles sont administrées de façon *dissimulée*, d'autres de *façon frontale*.

2.1. Violences à l'occasion de la conclusion de l'union

En dépit du principe selon lequel la conclusion du mariage est une expression de consentement mutuel échangé entre l'homme et la femme, dans la culture africaine, le premier cité est tenu, malgré sa condition socio-économique, à verser les biens dotaux à sa belle-famille et, comme si ce poids ne suffisait pas, à offrir un festin à de nombreux invités le jour de mariage⁸.

Comme on le sait, l'opinion publique a tendance à rapprocher la dot actuelle de la notion d'achat. Nous pensons que même si certains auteurs, notamment, Senghor et Delafosse, s'insurgent contre l'idée selon laquelle la dot serait le prix de vente que le mari paie pour acquérir une femme en Afrique noire, il faut avouer qu'en RD Congo (milieu urbain surtout), la dot s'est fort commercialisée et que le montant versé fait penser à l'achat.

L'introduction de l'économie monétaire, l'élévation de la femme congolaise par une scolarisation plus au moins poussée, bref la cherté de la vie, ont contribué, au Congo, à la dépréciation du caractère symbolique de la dot et à faire du mariage un véritable marché. Donc, elle a tendance à monter suivant le degré d'études de la fille et suivant l'avidité d'argent manifestée par les parents de celle-ci.

Voici brièvement de quoi se constituer une dot moyenne et les dépenses de célébration de mariage dans la ville de Kinshasa :

- *partie en nature* : un costume, une chemise, une ceinture, une paire de souliers pour l'homme, un fusil de chasse, un poste téléviseur ou un poste radio cassette, deux pièces de wax hollandais, un mouchoir de tête, une paire de souliers pour dame, deux couvertures en laine, une lampe colman, deux sacs de sel, dix kilos de sucre, cinq litres de pétrole, deux fardes cigarettes, cinq paquets de café, trente casiers de boissons (bière et limonade), deux bouteilles de whisky, deux dames jeannes de vin, un grand bassin métallique, vingt noix de cola. De petites variations peuvent être rencontrées selon les tribus.

8 Cf. S. SHOMBA Kinyamba et G. KUYUNSA Bidum, *Dynamique sociale et sous-développement en RDC*, Kinshasa, PUC, 2000.

- *partie en espèces* : plus au moins mille dollars américains. Ce montant peut être revu à la baisse si la famille versante négocie fort et bien et si la famille du prétendant a des revenus modestes.
- *partie organisationnelle* : rentrent dans ce cadre, les frais engagés pour la location du cadre où se déroule la fête, la location de la robe de mariage, l'achat des tenues de circonstance pour l'épouse et l'époux lui-même, la location d'un orchestre ou des instruments musicaux, la location d'un véhicule d'un haut standing pour assurer le transport des mariés, le repas aux invités, les uniformes pour membres de la famille et pour les hôtesse de circonstance ainsi que les imprévus.

Le versement des biens dotaux s'effectue toujours en public. Cette disposition pousse la partie versante à consentir des sacrifices en vue de s'éviter l'humiliation. Cette commercialisation de la dot a atteint des proportions telles qu'elle pousse les jeunes gens au célibat forcé, au concubinage, voire au mariage tardif. Elle favorise la polygynie des riches vieillards⁹. On se retrouve ici en présence d'une forme de violence qui ne dit pas son nom. Ces impératifs de mariage déséquilibrent et troublent plus d'un prétendant. Ce qui remet en même temps, en cause, l'idéologie du genre, actuellement, en vogue en RD Congo.

2.2. Violences vécues au foyer

L'exposé qui suit reprend la nature de violence et le type d'actions qui l'engendre. Trois rubriques ont été retenues à cet effet : plan affectif, rapports avec les membres de la famille de l'homme et assimilés ainsi que la conception et la gestion de l'avoir du mari.

2.2.1. Violence au plan affectif

L'infidélité de l'homme passe pour une théorie générale, voire une idéologie agissante en RD Congo. Cet état d'esprit tient notamment à la coutume toujours vivace de la polygynie, à sa forme urbaine « bureaugamie », à la prostitution et au concubinage de jeunes filles de plus en plus répandus à la suite de la crise multiforme qui perdure au pays.

En général, les femmes congolaises manquent totalement de confiance en leurs époux. Elles n'hésitent pas de les qualifier de coureurs de jupons, même sans preuve tangible¹⁰. Plusieurs procès ou procès d'intention, de nombreuses attitudes négatives (bouderies, embargo de conversation, refus d'accouplement, accueil glacial, attaques ouvertes, abandon du toit conjugal, colportage...) troublent la conscience et la quiétude masculines dans le ménage. Ces inhumanités découlent, entre autres :

9 R. DECOTTIGNES, « Requiem pour la famille africaine », in *Annales de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Dakar*, s.d, p. 15.

10 Cf. S. SHOMBA KINYAMBA, « Rumeurs et tension sociale à Kinshasa », in *Mouvements et Enjeux Sociaux*, Kinshasa, n°4, (mars-avril) 2002.

- du retour jugé tardif à la maison par la femme ;
- de la fouille des correspondances ;
- du contrôle des appels téléphoniques ;
- de l'embarquement d'une fille fusse-t-il fortuit pour un homme disposant d'un véhicule ;
- des visites bien que fondées (une patiente pour un médecin, une étudiante pour un professeur) en milieu professionnel et surtout à domicile de la part des filles (surtout celles ayant une belle allure) ;
- d'un accouplement forcé sous forme de test de virilité en cas d'un retour tardif "suspect" ;
- de la manière de tenir d'autres dames ou filles et de danser avec elles au cours d'une soirée ;
- d'un compliment même banal ou innocent adressé à une belle dame ou fille ;
- d'un regard attentif au passage d'une belle dame ou fille ;
- d'une observation fouillée des sous-vêtements ou de types de parfum ;
- d'un manque d'appétit même quand on avoue avoir mangé chez tel parent ou ami bien connu ou de façon circonstancielle, dans un restaurant public, etc.

À tout prendre, tout témoignage relatif à l'infidélité de l'époux n'appelle ni démonstration, ni vérification, sa condamnation est immédiate et violente. Certaines dames vont jusqu'au recrutement des espions qu'elles rétribuent pour cette fin. Des amplifications sont légions, car tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute. Aussi, de nombreux époux de Kinshasa demeurent-ils la cible de migraine qui, par accumulation, justifierait même en partie, plusieurs crises sanitaires connues de nos jours.

2.2.2. Violences aux membres de famille de l'homme et assimilés

Au départ, les relations entre la femme et sa belle famille se lancent de manière cordiale mais, au fil du temps, elles ont tendance à prendre une autre tournure. Habituellement, elles sont dominées par des sentiments d'hostilité, d'adversité surtout dans des foyers où l'homme dispose de moyens importants. Un conflit de compétence et de préséance divise les deux camps.

Cohabitant avec l'homme, l'épouse, comme gestionnaire quotidienne du foyer, surtout lorsque le mari revient souvent tard du service, règne en maître. En général, de nombreux parents sont mis mal à l'aise. Cette situation s'étend aux amis ou aux collègues de l'homme trop présents aux côtés de celui-ci. De cet état d'esprit découlent les actions ci-dessous qui chiffonnent le cœur de l'époux :

- tortures de tout genre (pointes, injures, privation de repas, ...) ;
- bouderies, mépris, mensonge, médisance, colportage.
- Examinons à présent la dernière catégorie des violences annoncées.

2.2.3. Violence au plan matériel et financier

2.2.3.1. Conception et gestion de l'avoir du mari

Deux opinions persistantes circulent en cette matière. De très nombreuses femmes congolaises considèrent les sources de revenus de leurs époux comme intarissables. Pour cette opinion, l'homme ne manque jamais d'argent. Il le gère discrètement. Ses tiroirs de bureau, ses pochettes de voiture, ses poches de vestes... figurent parmi ses cachettes de prédilection. Les fonds gardés en ces lieux sont souvent destinés à des intérêts extra-conjugaux. Cela introduit déjà la seconde opinion : l'homme est un mauvais gestionnaire, un dépensier hors cadre. Cet argent, pensent les épouses, l'homme le tend facilement à d'autres femmes ou à des filles, à ses membres de la famille et à ses connaissances, en raison respectivement des relations charnelles, du principe de servitude et du besoin d'ascension sociale.

N'étant pratiquement sûre de rien, la femme se livre à une série d'actions qui inquiètent, déséquilibrent et parfois révoltent son partenaire. Parmi ces actes, figurent en bonne place l'obligation d'enregistrer les noms des enfants sur toute acquisition importante (maison, terrain parcellaire, véhicule...), même quand le conjoint est encore jeune, c'est-à-dire désireux de se reconnaître propriétaire.

- des demandes souvent intempestives d'argent lorsque le conjoint s'apprête à sortir ;
- le rejet, en terme de principe, de certaines qualités de pagnes ou de bijoux, même si l'époux n'est pas assez nanti ;
- le refus de répondre à une invitation faute de nouvelle tenue à valeur sociale ajoutée ;
- l'obligation pour l'époux de communiquer et de remettre son salaire à l'épouse pour une gestion « plus responsable » même si, comme d'aucuns le savent, le salaire de l'épouse revient habituellement à celle-ci et à ses membres de famille d'origine ;
- la gestion calamiteuse des provisions vivrières surtout pour les femmes issues des familles aux conditions économiques précaires et résidant à proximité du couple.

2.2.3.2. Violence au sein du foyer où la femme a un revenu plus élevé que celui de l'homme

Sous cette rubrique, nous examinons la nature de la violence subie tant au foyer que dans la société par un homme stigmatisé par le dénuement financier à Kinshasa. En effet, l'histoire récente de cette ville permet de dégager trois catégories de ce type d'homme. Le premier est cet homme qui a perdu son emploi à la suite des pillages successifs de la décennie 90 ; le suivant, c'est celui d'un employé sans travail décent et, enfin, le chômeur/débrouillard dans l'économie informelle. Pour un bon cheminement de la pensée, l'exposé qui suit commence par présenter le champ psychologique

du pauvre par rapport à lui-même et par rapport à sa perception de la représentation de la société sur lui. En second lieu, un bref aperçu est donné sur le traitement couramment infligé au prototype d'homme esquissé ci-avant dans son foyer.

2.2.3.2.1. *Le champ psychologique du pauvre*

Du point de vue juridique, biblique et coutumier, l'homme est investi d'une préséance expresse dans la vie du foyer et, en retour, il est censé assumer pleinement la prise en charge des membres de celui-ci. Aussi lui revient-il de travailler en vue de satisfaire leurs besoins par son revenu, son salaire.

Ainsi envisagé, le travail conduit au salaire que l'on se paie soi-même ou qu'on se fait payer par d'autres, qui procure la satisfaction des besoins essentiels du travailleur et de sa famille, et qui valorise, en même temps, la personnalité du travailleur en tant que personne humaine située sur le même pied d'égalité que l'employeur en droits et obligations. De ce point de vue, le salaire peut être envisagé selon trois points de vue différents. Un point de vue juridique qui considère le salaire comme la contrepartie de la prestation de travail dans le contrat systématique du travail. Son montant est égal à la valeur attributive au travail fourni. C'est une obligation.

En deuxième lieu, un point de vue sociologique qui souligne le fait que le salaire permet au travailleur et à ses membres de famille de couvrir leurs besoins vitaux. Il assure au travailleur des conditions d'existence convenables, une vie décente. Cette rémunération reflète le niveau de vie et le statut social du bénéficiaire.

Enfin, un point de vue économique qui insiste sur le fait que le salaire est un facteur important de l'offre et de la demande des biens de consommation. Il joue un rôle économique majeur.

À la lumière de ce qui précède, la situation de dénuement dans laquelle survivent des millions de *Kinois*, les expose à un état d'anxiété dont les principales caractéristiques sont :

- tout individu normal qui se retrouve sans travail ou qui occupe un poste précaire, se sent menacé dans son rôle social et son identité masculine ou féminine. Cet état des choses brûle ses énergies vitales et son élan d'accomplissement de soi ;
- le travail non gratifiant conduit l'homme dans la situation décrite ci-avant ;
- le chômeur sans travail, le vagabond sans domicile, l'inactif sans « utilité », ... sont tous définis par un manque. C'est ce manque qui devient l'élément principal de leur identité sociale. Ils ont alors le sentiment que c'est leur *existence* même qui est *récusée*, qu'il leur faut être différents de leurs semblables, c'est-à-dire de tous ceux qui

- partagent la même condition mais qui sont *socialement invalidés* ;
- cet homme stigmatisé intériorise la stigmatisation et se comporte en conséquence ; il vit un déchirement identitaire caractérisé par la honte, la nervosité, le désamour de soi ;
 - le pauvre subit l'effondrement de l'image paternelle ou maternelle, la culpabilité, la régression sociale, la dissimulation, le non-dit, la haine, la colère, l'agressivité, la sidération, la moquerie, la dérision, l'humiliation, la résignation, la dépression qui résultent du sentiment de honte ;
 - le pauvre se sent petit, plus démuné, plus imparfait et plus coupable ;
 - le pauvre est livré à une invalidation fondamentale. Il est exposé à des rejets collectifs, des humiliations, à des paroles vexatoires, des injures, des moqueries qui l'envahissent et l'amènent à intérioriser une image négative de lui-même. Il s'agit bien d'une brûlure interne. Des auteurs compositeurs de la chanson congolaise ne se sont pas empêchés de le relever. C'est, notamment, le cas de la chanson *Mario* de Franco Luambo Makiadi ;
 - le pauvre est couvert de honte qui lui donne envie de disparaître, de se cacher, de s'isoler ;
 - la pauvreté n'est pas l'effet d'un destin personnel, mais la conséquence des inégalités sociales historiquement instituées. Relativement à la première dimension, il s'agit des différences qui fondent ou légitiment un accès inégal aux ressources (avoirs et pouvoirs), qui varient et prennent des formes différentes selon la nature des différences qui les fondent. Elles peuvent être politiques, économiques ou socioculturelles¹¹.
 - la pauvreté peut également être fonction de l'attitude personnelle (des sottes gens qui méprisent certains types de métiers pourtant rémunérateurs). Nombreuses sont les personnes qui considèrent que la pauvreté est une fatalité et qui adoptent une attitude de nature à baisser les bras.

Dans cet ordre d'idées, plusieurs ménages de Kinshasa ont pour responsables des hommes disqualifiés dans leur être et dans leur *honneur* et, comme si cela ne suffisait pas, leurs épouses, surtout celles au revenu élevé, les pilonnent à leur tour, pour les achever. C'est ce que nous exposons dans les lignes qui suivent.

2.2.3.2.2. La violence subie par l'époux infortuné

Ce sous-thème nous fait venir spontanément à l'esprit, une recherche d'envergure menée par P. Inswan Bidum sur *Le dilemme de la promotion socio-économique de la femme dans les ménages de Kinshasa*¹². Dans cette

11 Y. BONGOY MPEKESA et alii, *Inégalités politiques, socioéconomiques et édification de la Nation/Etat en République démocratique du Congo*, Kinshasa, PNUD, 2015, pp. 19-36.

12 P. INSWAN BIDUM, *Le dilemme de la promotion socio-économique de la femme dans les ménages de*

étude, l'auteur conclut, entre autres, que 72,1% des enquêtés affirment que les femmes¹³ au revenu substantiel égal et surtout supérieur à celui de leurs époux violentent ces derniers. La démonstration de cette affirmation repose sur le fait qu'à l'origine de la honte qui dévore l'homme, se trouve une situation de violence.

En effet, selon P. Inswan, dans les ménages des femmes fortunées de Kinshasa, on observe *une violence physique, parfois, violence symbolique, souvent, violence des relations familiales et psychologiques, toujours*¹⁴. C'est cette dernière catégorie qui est au centre de la présente réflexion.

Dans cette perspective, soutient l'auteur, le mari est confronté à une invalidation fondamentale. Pour des raisons diverses, on lui signifie subtilement ou parfois clairement qu'il est insatisfaisant ou inadéquat. Le sentiment d'être « mauvais » s'étaye sur des rejets effectifs, des humiliations publiques qui sapent ses capacités réactives. Les paroles vexatoires (*vieux gao, mario, gaillard zéro*) qu'il entend sortir de la bouche de son épouse, les pamphlets qui lui reviennent en écho, les différentes injures et moqueries subies en privé ou en public, le mépris de son épouse... toutes ces violences humiliantes qui sont autant de « coups psychiques » qui le fragilisent et l'amènent à intérioriser une image négative de lui-même.

À la violence sociale qui humilie, répond en écho une violence psychique qui déchire et inhibe. La honte est cuisante parce que face à une violence humiliante, le mari ne peut réagir, et c'est comme s'il s'infligeait à lui-même la blessure qui le terrasse. La réaction érythrophobique, le fait rougir de honte, est le signe de cette brûlure interne, de la rage réprimée qui se retourne contre soi¹⁵.

C'est ce que nous avons affirmé dans une autre étude¹⁶, car dans un tel contexte, il se dégage le complexe d'infériorité et le sentiment de frustration qui se manifestent par la résignation, le manque de confiance en soi, l'irritation, la révolte intérieure, l'impulsion. En plus, l'époux se sent battu, remis en question, diminué, disqualifié de son statut de chef de famille. Aussi son impérialisme masculin se retrouve-t-il étouffé. Propos confirmé à 66,3% par l'enquête menée à Kinshasa par P. Inswan¹⁷. Bref, il vit la honte qui se traduit par une forme d'agressivité à l'endroit de sa femme.

La femme n'est pas la seule actrice de violence sur son époux. Sa famille et, plus particulièrement, les membres femelles (mère, sœurs) sans oublier

Kinshasa, Thèse de doctorat en sociologie (inédate), Université de Kinshasa, 2017.

13 Échantillon composé de : femmes commerçantes importatrices, femmes professeurs d'université, femmes parlementaires, femmes dirigeantes des entreprises du portefeuille de l'État et femmes expertes prestant au sein des institutions internationales implantées à Kinshasa dont le revenu mensuel environne 2.000 \$.

14 P. INSWAN BIDUM, *op. cit.*, p. 263.

15 *Idem*, pp. 263-264.

16 S. SHOMBA KINYAMBA, *Kinshasa : mégapolis malade des dérives existentielles*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 41.

17 P. INSWAN BIDUM, *op. cit.*, p. 260.

ses collègues de service ne sont pas en reste. Dans cet univers, le propos quotidien repose sur la disqualification pire et simple d'un tel homme perçu comme encombrant à tout point de vue. La promotion économique de la femme est donc loin d'être une promotion socio-familiale à Kinshasa.

À l'issue de cet exposé sommaire sur les inhumanités infligées à l'homme par la femme, il nous revient à présent de proposer en guise de perspectives d'avenir, un schéma susceptible de favoriser la réhabilitation de l'homme et, par ricochet, de la femme dans notre humanisme contemporain marqué par la violence.

3. Perspectives d'avenir

Sous cette rubrique, nous cherchons à répondre à la question de savoir comment garantir une harmonie durable dans les rapports conjugaux en particulier, et, sociaux, en général, dans cet humanisme libéral où règne la violence. La réponse classique réservée à ce genre d'interrogation repose sur la trilogie occidentale « droit, liberté et égalité ». Il suffit donc d'instaurer ces trois principes pour savourer les délices de la paix. La logique lévinassienne qui oriente la présente étude nous a rendu pessimiste à ce sujet.

Ce pessimisme, Lévinas l'a exprimé avec autant de force. Pour lui, une paix basée sur le droit, la liberté et l'égalité entre les hommes demeure un mythe et même si elle pouvait être assurée, elle ne serait qu'éphémère. Cette difficulté tient au fait que le droit implique l'auto-positionnement individuel, la liberté instrumentalise les autres, car chaque individu conçoit le monde en fonction de sa vision personnelle, et l'égalité, quant à elle, reste difficile, non seulement à établir mais également à maintenir.

De ce qui précède, l'alliance « droit, liberté et égalité » engendre les distances verticales et horizontales qui perpétuent la violence dans les rapports humains. Pour résoudre durablement ce problème, Lévinas fonde l'éthique sur la transcendance métaphysique de la subjectivité, c'est-à-dire sur la *trans-subjectivité*. Les rapports humains fondés sur la *trans-subjectivité* sont comme des rapports fondés sur la justice, sur l'amour, sur la substitution et sur la responsabilité¹⁸.

Dans la recherche de la paix, la voie à suivre reste, comme le note Pangadjanga, « la conversion de la violence en une auto-violence, par l'idée de sacrifice de soi par l'oubli de soi pour l'autre »¹⁹.

18 B. PANGADJANGA, *op. cit.*, p. 417.

19 *Idem*, p. 415.

Conclusion

Le maître mot de la présente réflexion centrée sur les violences faites à l'homme dans les ménages congolais reste « L'auto-sacrifice de soi pour l'autre homme ». L'homme, tortionnaire légendaire, s'exprime de manière frontale alors que la femme, "victime expiatoire", selon une certaine opinion, distille avec beaucoup d'adresse, une violence dissimulée. Subtile ou manifeste, tout agissement d'un individu ou d'un groupe qui se déploie comme si le reste de l'univers n'était là que pour recevoir l'action, est violent. Aussi, pour en finir avec notre contexte d'investigation, comme nous l'avons démontré dans le cas précis de la présente étude, à Kinshasa, de nos jours, nombre d'épouses au revenu économique égal et surtout supérieur à celui de leurs conjoints, s'emportent sans détour en polluant les relations conjugales et psychologiques.

En effet, tant que la femme ou l'homme se préoccupera de ses droits au lieu de ses devoirs envers l'autre, le foyer ou la société demeurera un volcan en perpétuelle ébullition. Une auto-violence permanente, c'est-à-dire une prédisposition à se soucier de ses devoirs est une arme puissante de réconciliation avec soi-même, avec l'autre et avec la société.

C'est dans cette voie que la femme congolaise, ciblée dans cette réflexion, devrait s'engager. Devenir moins égocentriste, triomphaliste, revancharde et plus pourvoyeuse, plus généreuse lui éviterait d'être, elle-même, actrice et victime de sa propre violence. ■

CHERS LECTEURS

La revue *Congo-Afrique* lance deux nouveaux types d'abonnements pour ses lecteurs, de plus en plus nombreux :

- (1) Abonnement annuel (10 numéros) pour les étudiants : l'équivalent de 50 USD (cinquante dollars américains).** Une carte d'étudiant sera exigée à cet effet (ou tout autre document prouvant que le requérant est étudiant (premier et second cycles).
- (2) Abonnement annuel (10 numéros) version PDF** (spécialement pour nos nombreux lecteurs de l'étranger ou des nationaux préférant la version électronique) : **l'équivalent de 40 USD (quarante dollars américains).** Une adresse mail sera nécessaire.

Comment procéder ? Il suffit d'adresser un mail à congoafrique2@gmail.com ou de passer au Centre d'Études pour l'Action Sociale (CEPAS), sis Avenue Père Boka n°9, Kinshasa/Gombe, pour recevoir les informations sur la procédure de paiement.